

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GRT gas

Site inspecté : COURRIERON

Date de l'inspection : 1^{er} dec. 2011

Constat de l'inspecteur :

Les nouvelles installations ont été mises en service en décembre 2009. Bien que les installations de l'ancienne station ne soient plus en état de fonctionnement, l'exploitant n'a pas déposé de dossier de cessation d'activité.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : articles de l'arrêté préfectoral du 8 février 2008
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

NADE PEYRANET

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Il n'a pas été possible de réaliser les essais de performance des nouvelles installations avant Novembre 2010. De fait, les opérations de réglages et de dimensionnement inhérentes à toute nouvelle installation industrielle, sont terminées en Juin 2011. Le principal majeur de l'exploitant était de finaliser cette nouvelle installation avant d'annoncer la cessation d'activité de l'ancien site.

A ce titre, il est important de signaler que les anciennes installations n'ont pas été sollicitées en 2011.

Le projet de démantèlement de l'ancien site a été présenté à la DREAL le 11/12/11. La décision de cessation d'activité sera réalisée sous 30 mois.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : L'inspection propose de retenir que le dossier de cessation d'activité devra être transmis au préfet avant le 31 janvier 2012.

L'Inspection le : 23 décembre 2011

Fiche soldée le :

DREAL